

Procès-verbal de la Commission Recherche du 26 février 2026

Le vice-président recherche Nicolas Labarre débute la séance à 13h 45.

Présents en commission recherche restreinte : Cécile CROCE, Christelle LAHAYE, Hélène COQUEUGNIOT, Jean-Pierre MOISSET, Nicolas Labarre, Nuria RODRIGUEZ LAZARO, Olivier Devillers

Représentés en commission recherche restreinte : Apostolos LAMPROPOULOS par Cécile CROCE, Tristan COIGNARD par Nuria RODRIGUEZ LAZARO, Causa MARIELLA par Nicolas LABARRE

CR restreinte	
Total présents	7
Total représentés	3
Total suffrages	10

Présents en commission recherche plénière : Antoine BORDERIE, Antoine WEIDMANN, Caroline LE MAO, Cécile CROCE, Christelle LAHAYE, Constance LEJEUNE, Elisabeth MELLER-LIRON, Éric KAJFASZ, Fabienne OLIVA, Fabre Claire, Guillaume MULLER, Haude MORVAN, Hélène COQUEUGNIOT, Jean-Pierre MOISSET, Julia ROUMIER, Laurent CHIRCOP-REYES, Nicolas Labarre, Nuria RODRIGUEZ LAZARO, Olivier Devillers, Rayya ROUMANOS, Yamna CHADLI

Représentés en CR plénière : Mariella CAUSA par Nicolas Labarre, Tristan COIGNARD par Nuria RODRIGUEZ LAZARO, Pierre KATUSZEWSKI par Caroline LE MAO, Apostolos LAMPROPOULOS par Cécile CROCE, Cédric BRUN par Nicolas Labarre, Camille GENDRAULT par Jean-Pierre MOISSET, Sylvie BARBEYRON par Fabienne OLIVA

CR plénière	
Total présents	21
Total représentés	7
Total suffrages	28

Ordre du jour

13h30 : CR en formation restreinte

Demandes d'HDR :

- Ghyslaine DEYMIER - PASSAGES - [Décision]
- Céline SABIRON – CLIMAS – [Décision]

Demandes d'EMERITATS :

- Demande d'éméritat : Dominique Fratani – Il Laboratorio (EA 4590) – Université Toulouse-Jean Jaurès

14h : CR en formation plénière

1. Validation du PV de la CR de janvier [soumis au vote]
2. Discussion sur les programmes stratégiques de recherche [pour information]
3. Procédure de renouvellement des Chaires et GIS [soumis au vote]
4. Bonnes pratiques IA [soumis au vote]
5. Formation VSS pour l'HDR [soumis au vote]
6. Point information - Formations de la DR, URFIST, PUI
7. Questions diverses

Nicolas Labarre ouvre la séance de la CR restreinte à 13h 30.

Pour décision - Demandes d'HDR : Ghyslaine DEYMIER, Céline SABIRON

- ➔ La demande d'HDR de Madame Ghyslaine DEYMIER est validée à l'unanimité par la Commission Recherche.
10 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.
- ➔ La demande d'HDR de Madame Céline SABIRON est validée à l'unanimité par la Commission Recherche.
Cette demande d'HDR a été votée par voie dématérialisée de par son caractère urgent pour la candidate.
Les justificatifs de cette délibération sont en annexes.
17 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

Pour décision - Demande d'EMERITAT : Dominique FRATANI

- ➔ La demande d'EMERITAT de Madame Dominique FRATANI est validée à l'unanimité par la Commission Recherche.
10 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

Nicolas Labarre lève la séance de la CR restreinte à 13h 55 et procède à l'ouverture de la séance de la CR en formation plénière à 14h.

Point n°1 - Validation du PV de la CR de janvier

(Décision)

Deux points organisationnels

Nicolas Labarre débute la séance par un rappel sur les règles d'organisation de la séance de la CR. Compte tenu des raisons de conformité réglementaire concernant les délibérations, le PV doit retracer avec rigueur le nombre de votants pour chaque délibération. Les membres de la CR sont donc priés d'apposer, en plus de leur signature de présence (pour eux-mêmes et les élus dont ils ont le pouvoir), l'heure de leur départ si ce dernier venait à être anticipé (pour eux-mêmes et les personnes dont ils ont le pouvoir).

Compte tenu de la réglementation régissant l'organisation de la CR, il est apporté à la connaissance des membres de la CR que Marie MELLAC (membre de la CR), n'en fera plus partie suite à sa soutenance d'HDR. Il y aura prochainement un renouvellement partiel de la liste des membres de la CR en remplacement à cette place désormais vacante.

Validation du PV de la CR de janvier

Nicolas Labarre invite les membres de la CR à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance de la CR du 22 janvier 2026 est soumis au vote des membres de la CR du 26 février 2026 à 14h 13.

Membres présents	21
Membres représentés	7
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

→ Le procès-verbal de la CR du mois de janvier 2026 est validé à l'unanimité par les membres de la CR.

Point n°2 - Discussion sur les Programmes Stratégiques de Recherche PSR

(Pour information, cf annexes)

Contexte et objectifs *(cf annexes de présentation PowerPoint)*

Il est rappelé que les PSR s'inscrivent dans la continuité des travaux de fédération entamés en 2025 et validés en avril dernier. Les objectifs principaux sont :

- Fédérer les initiatives collectives existantes.
- Reconnaître et structurer les projets collectifs et émergents.
- Préparer un déploiement effectif en 2027, avec mise en œuvre progressive dès 2026.

Les programmes doivent disposer d'une équipe, d'une organisation interne, d'un catalogue d'actions et de livrables, ainsi que d'un calendrier de réalisation. Ils bénéficieront d'un accompagnement institutionnel, notamment en termes de communication et d'accès aux instances, ainsi que de ressources financières et humaines.

Méthodologie et calendrier

Nicolas Labarre rappelle que les moyens précis ne pourront être définis qu'après le vote du budget 2027, prévu en décembre. L'accent est donc mis sur les principes d'allocation et les priorités, plutôt que sur des montants précis. Une deuxième étape de discussion sur les ressources est prévue lors de la prochaine commission le 19 mars 2026. Les PSR visent à consolider l'identité scientifique de l'établissement tout en préservant la diversité des recherches émergentes, malgré les départs en retraite importants d'ici 2030.

Finalités et priorités

Les PSR doivent servir à préciser et affirmer l'identité collective de l'établissement, ainsi qu'à accroître sa visibilité scientifique au sein des ALLSHS. Ils visent à fédérer les actions existantes tout en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives, à intégrer la recherche et la formation (licence, master, doctorants) et à développer la participation aux financements externes, avec pour finalité une production scientifique financée et de qualité. La discussion souligne la nécessité de prendre en compte les doctorants dans ces projets, qui offriront aux doctorants un environnement de travail propice à leur recherche et à leur carrière, mais qui ne peuvent devenir des modes de sélection contournant le principe d'équité en vigueur à l'école doctorale.

Ces PSR sont par ailleurs bien conçus comme un instrument de coordination, sans concentration hégémonique des ressources.

Suivi et indicateurs au sein du COMP

Les PSR ont été inscrits dans le COMP dit « 100% » que doit signer l'établissement. En ce sens, ils participeront aussi aux indicateurs retenus.

- Les indicateurs de performance mesureront les résultats et les dispositions mises en œuvre pour les atteindre.
- Ils prendront en compte les facteurs externes, notamment les politiques de financement européennes.

- Un calendrier prévoit la première version du « COMP 100 % » à soumettre le 31 mars, incluant rapport et indicateurs, pour retour des membres avant présentation au recteur délégué.

Cette inscription dans le COMP invite à faire durer ces programmes jusqu'en 2030. Il est donc proposé un phasage en deux temps, tenant compte à la fois de ce contrat et des échéances internes de l'établissement :

- Lancement des PSR pour 2 ans – phase amorçage – puis décision de renouvellement ou non en 2028, après le renouvellement des instances.
- Poursuite des PSR dans les 2 ans qui suivent – phase de consolidation – menant à l'échéance du COMP.

De cette manière, la vision pluriannuelle coexiste avec la démocratie interne et la CR actuelle n'engage pas formellement celle qui suivra. Ce modèle est aussi celui suivi par nombre de financeurs extérieurs, avec une certaine efficacité.

Post-doctorats et financement

Outre la question des doctorants, le débat souligne l'opportunité de décrocher des financements pour des post-doctorants dans le cadre des PSR. Ils sont en effet des porteurs de projet particulièrement dynamiques et pourraient bénéficier directement de leur inscription dans un programme d'établissement.

1. Post-docs et programmes Marie Curie

Au vu de ces échanges, proposition est faite d'inciter explicitement les porteurs de PSR à solliciter des financements pour la mobilité doctorante auprès du programme MSCA, dit « Marie Curie » [\[lien\]](#). Le dépôt des candidatures sera encouragé dès la première année pour maximiser les chances de financement (taux de succès estimé autour de 10 %). Le programme pourra par ailleurs être sollicité pour la mobilité internationale et l'accueil de chercheurs étrangers.

Il est proposé que la phase d'amorçage combine le dépôt d'un projet Marie Curie et d'un projet régional, puis que la phase de consolidation s'appuie sur des projets ANR ou ERC sur la séquence 2+3 ans. Un suivi collectif régulier est prévu pour ajuster priorités et cadence.

2. Gestion et rythme des projets

Il est observé qu'un dépôt systématique d'un projet par an est jugé trop intense ; une distinction entre les deux phases - phase d'amorçage puis phase de consolidation - est proposée en la matière. Les projets régionaux, encouragés en phase d'amorçage, sont considérés comme des leviers pour le financement et l'environnement des doctorants. Dans tous les cas, le succès à un « gros » AAP (ANR ou ERC) peut dispenser du dépôt d'un nouveau projet l'année suivante, s'il mobilise une part importante des participants au PSR.

La discussion sur les ½ contrats doctoraux financés par la Région – désormais présents dans chaque projet – souligne le risque de diminution du nombre de contrats « blancs » si ces projets se multipliaient (dans le cas de jeunes chercheurs, c'est la totalité du contrat qui est financé). Nicolas Labarre souligne l'importance de la diversité de la recherche, objectif inscrit dans le COMP, et le caractère assez théorique de ce risque pour le moment.

3. Organisation pratique

Organisation interne et ressources

Chaque PSR disposera d'un responsable et d'un comité de pilotage identifiés.

Un budget indicatif de 10 000 à 15 000 € par PSR est proposé pour amorcer le programme, avec un suivi précis et une répartition claire des fonds afin d'éviter les doublons et d'assurer l'autonomie des actions.

Un document de candidature est prévu pour la CR du 19 mars et un appel à candidatures est programmé début avril. L'annonce officielle des PSR est envisagée lors des assises de la recherche le 23 juin.

Tous ces points sont validés oralement par la CR à l'issue des débats, en amont d'un vote prévu le 19 mars, incluant des principes de financement.

Point n°3 - Procédure de renouvellement des Chaires et GIS

(Décision)

Est présenté à la CR un point relatif aux GIS, aux chaires UNESCO et Jean Haritschelhar, afin d'exposer les constats, les propositions de procédure et les décisions retenues pour mieux intégrer ces dispositifs à la politique scientifique de l'établissement.

Pour guider la discussion, Nicolas Labarre rappelle les décisions qui ont été votées sur la sélection des GIS soutenus par l'Etablissement à la séance de la CR du 10 janvier 2019 (cf annexes) et qui prévoyaient notamment que la PSE pourrait financer les GIS d'intérêt collectif au plus à 50%. Sans avoir été invalidée, cette décision n'est plus appliquée, l'établissement finançant intégralement l'adhésion à plusieurs GIS, mais pas à d'autres, ce qui pose des questions d'équité et de visibilité institutionnelle.

Décision sur les GIS

Nicolas Labarre propose de revenir à cette délibération de la CR du 10 janvier 2019, à l'exception de la somme plafond indiquée à l'époque, qui apparaît désormais obsolète. La proposition inclut aussi une validation systématique par la CR des adhésions et des renouvellements, une politique appliquée de façon irrégulière ces dernières années.

Il propose de faire un point de validation à l'occasion du renouvellement des GIS, pour s'assurer que la procédure fonctionne telle qu'imaginée. Cette proposition est soumise au vote à 16h 03 (départ d'Antoine Borderie à 16h).

Membres présents	20
Membres représentés	7
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

➔ Il est décidé de maintenir la délibération existante découlant de la décision de la CR du 10 janvier 2019 comme cadre général de financement.

Il est précisé que les critères d'éligibilité et de co-financement seront ajustés GIS par GIS lors des procédures de renouvellement, afin de tenir compte des contraintes administratives et des spécificités scientifiques.

Il est demandé que ces ajustements soient motivés et documentés lors des dossiers de renouvellement présentés à la CR.

Les chaires UNESCO et Jean Haritschelhar

Situation actuelle :

L'université assure le financement de certaines chaires UNESCO sous la forme d'un montant forfaitaire annuel (ex. 3 000 €). Or, il n'existe pas de procédure systématique et formalisée pour le renouvellement ou la création de nouvelles chaires, ce qui limite la visibilité et l'articulation de ces dispositifs avec la stratégie scientifique de l'établissement. Cette situation conduit à des pratiques hétérogènes et à une intégration limitée des chaires dans les projets structurants (doctorants, formations, projets de recherche).

Sont soumises au vote de la CR les propositions suivantes :

Il est proposé d'introduire une procédure minimale de soumission et de suivi :

- Présentation préalable — toute nouvelle chaire ou tout renouvellement doit être présenté à la Commission de Recherche (CR) avant toute décision budgétaire ;
- Bilan d'activité — lors du renouvellement, la CR doit recevoir un bilan des activités et des résultats de la chaire concernée.

Il est précisé que cette procédure vise à garantir la transparence, la cohérence scientifique et l'articulation des chaires avec les priorités institutionnelles.

Le financement des chaires restera annuel mais pourra être ajusté en fonction des contraintes budgétaires de l'établissement.

Il est souligné la nécessité d'une approche plus intégrée des chaires dans la politique scientifique, en évitant qu'elles ne restent des niches isolées ; l'association des financements de chaires à des projets pour doctorants est citée comme bonne pratique. Il est demandé que les porteurs de chaires présentent, lors des bilans, des éléments concrets d'articulation avec la formation doctorale et les projets structurants.

Décisions relatives aux chaires à 16h 16

Membres présents	20
Membres représentés	7
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

→ La procédure minimaliste de soumission à la CR de toute nouvelle chaire ou de tout renouvellement est adoptée à l'unanimité.

Il est décidé que le bilan des chaires UNESCO existantes (Elisabeth Hoffmann, Étienne Damome, Pascal Tozzi) sera présenté à la CR pour examen. Il est demandé que la mise en œuvre de la procédure soit accompagnée d'un calendrier de présentation et d'un modèle de bilan standardisé.

Point n°4 - Bonnes pratiques IA

(Décision)

Nicolas Labarre présente à la CR une version élaborée du document encadrant l'usage des outils d'intelligence artificielle générative dans les activités de recherche, afin de discuter sur les règles proposées et pouvoir prendre une décision sur l'adoption du texte par la Commission de la Recherche.

Concernant les Principes éthiques

Le document propose de formaliser un engagement collectif en matière d'IA et recherche, qui ne soit ni une charte ni un règlement, mais plutôt une déclaration de principes partagés. Ces principes se comprennent à l'aune d'une identification de ce qui fait la recherche en ALLSHS, mais aussi en prenant en compte notre responsabilité vis-à-vis de nos étudiants dans nos formations.

Le document distingue trois types d'usages de l'IA. Il refuse l'usage de ces outils pour les opérations relevant de la création (de mots, d'images, de sons constitutifs d'une œuvre ou d'un raisonnement original), estimant que ces mots et ces images sont constitutives de la recherche et ne peuvent être déléguées. Le document propose ensuite un usage responsable de ces outils pour un certain nombre d'usages comme la traduction, la

transcription, la conversion de données. Ces usages sont soumis à un triple crible : est-ce que les données appartiennent au chercheur ? est-ce que le chercheur délègue une compétence centrale et récurrente de sa pratique ? est-ce qu'il existe des outils plus sobres ou plus efficaces pour accomplir la même tâche ? Enfin, le document note l'existence de travaux impossibles sans usage des outils génératifs. Ces travaux sont tout à fait acceptables, sous réserve d'un contrôle de la fiabilité des résultats (domaine de confiance) et d'un affichage explicite des méthodes employées.

Débats et nuances

Les membres de la CR font part de leur constat d'usages ponctuels, faits par les étudiants, visant l'amélioration de textes et l'aide linguistique mais cela est acceptable sous réserve d'une transparence sur de l'outil utilisé.

Il est souligné que le respect des données sensibles et des obligations RGPD doit être garanti ; toute utilisation impliquant des données personnelles doit faire l'objet d'une documentation précise et d'une justification éthique.

Il est reconnu l'existence d'une « zone grise » nécessitant des arbitrages cas par cas, reposant sur la confiance dans l'éthique des chercheurs et sur des principes de responsabilité.

La discussion débouche sur plusieurs amendements du texte, destiné ensuite à être communiqué et affiché au-delà de ce CRR. Il est demandé que les usages documentés et les incidents éventuels soient centralisés pour alimenter la révision annuelle.

Décision :

Nicolas Labarre propose donc ce texte avec corrections et en proposant de le revoir dans un an et cette proposition est soumise au vote à 16h 47.

Membres présents	20
Membres représentés	7
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

→ Le texte cadre est adopté à l'unanimité par la CR sous réserve de corrections mineures.

Suites à donner

Il est décidé de formaliser les principes adoptés dans un document diffusé aux unités de recherche, accompagné d'un guide de bonnes pratiques et d'un modèle de fiche de traçabilité des usages. Est demandé aux responsables d'unités de signaler les expérimentations significatives et de transmettre les bilans d'usage à la Commission de Recherche pour suivi. Lors de la révision annuelle, est recommandé l'élaboration d'un dispositif de formation et d'un référentiel d'évaluation de la fiabilité des résultats produits par les outils génératifs.

Point n°5 - Formation VSS pour l'HDR

(Décision)

Mme Béatrice Collignon, directrice de l'École doctorale, présente un point sur les formations exigées pour l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) et sur la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), en exposant le cadre réglementaire, la proposition d'alignement des exigences et les modalités de mise en œuvre.

Rappel réglementaire et situation locale

Cadre national

L'arrêté ministériel relatif à l'HDR n'impose pas de formation initiale, le Haut Conseil de la Recherche et de la Science (HCRS) formulant toutefois des recommandations pour l'encadrement doctoral.

Situation à l'Université

Les doctorants suivent déjà des formations obligatoires sur l'intégrité scientifique et la prévention des VSS. La proposition vise à harmoniser les exigences applicables aux candidats à l'HDR avec celles des doctorants.

Validation et modalités pratiques

Mme Collignon précise les modalités retenues pour la validation :

- Mode de validation : certificat en ligne ou MOOC.
- Pièce à joindre : le certificat doit être joint au dossier de candidature à l'HDR ou au dossier d'autorisation à diriger sans HDR. Sur ce point, la procédure en vigueur (depuis 2023) reste applicable : autorisation spécifique par projet de thèse, fondée sur quatre critères d'éligibilité [\[lien\]](#), et intégrant désormais ce certificat.
- Critère opérationnel : les dispositifs choisis devront être peu coûteux et simples à administrer

Sessions d'information et partage d'expérience

Des sessions d'information seront organisées pour candidats HDR et encadrants afin de présenter l'organisation du parcours doctoral et les pratiques de direction de thèse.

Format : sessions courtes (1–1,5 h) en présentiel ou en ligne, alternées avec temps d'échanges informels (cafés-recherche).

Participation volontaire pour les titulaires HDR, encouragée comme engagement professionnel ; contenus : gestion des thèses, relations avec le comité de suivi, préparation à la soutenance, suivi des doctorants.

Communication, suivi et responsabilités

L'école doctorale et les services de l'établissement assureront la diffusion des informations, la publication d'un calendrier précis et l'accès aux modalités de validation (MOOC, certificats en ligne).

Un compte-rendu annuel des autorisations à diriger sans HDR et des suivis de formation sera transmis à la Commission de Recherche. Les responsables d'unités centraliseront les bilans d'usage et signaleront les expérimentations significatives.

Suites à donner

Il est proposé de :

- Formaliser la procédure de validation (modèle de certificat accepté ; délai de 6 mois pour les autorisations sans HDR).
- Diffuser un calendrier de mise en œuvre.
- Produire un guide pratique à destination des candidats et des encadrants. La mise en œuvre fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation lors du bilan annuel transmis à la Commission de Recherche.

Décision

Est proposé à la CR de rendre obligatoire la formation à la prévention des VSS pour les candidats HDR.

Membres présents	20
Membres représentés	7
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

- La Commission de la Recherche retient la proposition de rendre obligatoire la formation à la prévention des VSS pour les candidats à l'HDR, au même titre que la formation à l'intégrité scientifique et vote « pour » à l'unanimité.

Entrée en vigueur : nouvelles candidatures à compter de la rentrée suivante, après un moratoire jusqu'à l'été inclus pendant lequel la formation restera recommandée.

Pour les titulaires d'une HDR en poste, la formation est recommandée ; des sessions en présentiel et en ligne leur seront proposées.

Point n°6 - Point information - Formations de la DR, URFIST, PUI

Les informations sur les formations et offres de recherche ont été partagées et peuvent être lues en annexe.

Point n°7 - Questions diverses

En absence de questions et commentaires supplémentaires, Nicolas Labarre remercie tous les présents et lève la séance à 17h 26.

Fait à Pessac le 23/03/2026



Annexes

1. CR restreinte dématérialisée, par mail (p11-p13)
2. Programmes stratégiques de recherche (p14-p25)
3. Renouvellement Chaires et GIS (p26-p33)
4. Formation VSS pour l'HDR (p34-p38)
5. Présentation de l'offre de formations (p39-p42)

Carbonio

elio.koroveshi@u-bordeaux-montaigne.fr

RE: Mini-CR restreinte - ce jeudi ou par correspondance**De:** Nicolas Labarre <nicolas.labarre@u-bordeaux-montaigne.fr >

mer., févr. 11, 2026 10:29 PM

Objet: RE: Mini-CR restreinte - ce jeudi ou par correspondance

Chères et chers collègues,

aucune objection n'ayant été émises, je vous propose de renoncer à la réunion de demain et de considérer que la CR restreinte valide cette demande. Je vous remercie d'avoir accepté cette forme de décision inhabituelle, qui devrait solder l'ancien calendrier des HDR. Merci aussi, de nouveau, à Apostolos pour ce rapport permettant une décision éclairée, bien avant la date initialement avancée pour son rendu.

Bien à vous toutes et tous,

Nicolas

Nicolas Labarre

Vice-président en charge de la recherche

Tél. +33 (0)5 57 12 46 46

**Présidence**Bureau ADM 117, Domaine universitaire, F-33607 PESSAC Cedex
www.u-bordeaux-montaigne.fr**De:** "Nicolas Labarre" <nicolas.labarre@u-bordeaux-montaigne.fr>**À:** "Apostolos LAMPROPOULOS"

Cc: "Tristan" <Tristan.Coignard> , "Cécile" <cecile.croce>
 "Oliviers" <Olivier.Devillers> "Pierre" <Pierre.Katuszewski>
 "Christelle" <Christelle.Lahaye> "Mariella"
 <mariella.causa> , "COQUEUGNIOT" <helene.coqueugniot> "Violaine"
 <Violaine.Giacomotto> "Nuria" <Nuria.Rodriguez-Lazaro>
 "Mélanie" <melanie.bourdaa> , "Pierre" <pierre.baumann>
 "Caroline" <Caroline.Le-Mao> "Julia"
 <Julia.Roumier> , "Jean-Pierre" <Jean-Pierre.Moisset>
 "Antoine" <Antoine.Ventura> , "ELIO" <elio.koroveshi>
 "Karine" <karine.abadc>

Envoyé: mardi 10 février 2026 17:17

Objet: RE: Mini-CR restreinte - ce jeudi ou par correspondance

Cher Apostolos, chers toutes et tous,

je te remercie vivement pour ce rapport très circonstancié (j'avais en tête des formats plus ramassés lorsque nous avons mis en place ce temps de lecture en vue des HDR).

Au vu de ces éléments, je vous propose le fonctionnement suivant : d'ici à demain soir, vous pouvez émettre une réserve sur ce dossier en répondant à tous ou en m'écrivant directement. Si une telle objection me parvient, ou si l'un.e d'entre vous exprime la nécessité de tenir un débat sur ce dossier, nous tiendrons la brève réunion Zoom évoquée hier.

En l'absence de telles remontées - disons à 18h demain - , je vous propose de considérer cette demande comme validée à l'unanimité de la CR restreinte et d'annuler la réunion.

Bien à vous toutes et tous,

Nicolas

Nicolas Labarre

Vice-président en charge de la recherche
Tél. +33 (0)5 57 12 46 46



Présidence

Bureau ADM 117, Domaine universitaire, F-33607 PESSAC Cedex
www.u-bordeaux-montaigne.fr

De: "Apostolos LAMPROPOULOS"

À: "Nicolas Labarre"

Cc: "Nicolas Labarre" <nicolas.labarre@u-bordeaux-montaigne.fr>

Envoyé: mardi 10 février 2026 16:53

Objet: RE: Mini-CR restreinte - ce jeudi ou par correspondance

Cher Nicolas, chères et chers collègues,

Je vous envoie en pj mon rapport sur le dossier de Céline Sabiron. J'y donne un avis favorable et suis bien sûr à votre disposition pour des explications supplémentaires.

Amitiés,

Apostolos

De: "Nicolas Labarre"

À:

Envoyé: lundi 9 février 2026 09:39

Objet: Mini-CR restreinte - ce jeudi ou par correspondance

Chères et chers collègues,

le CAC de ce jeudi a été annulé faute de points à l'ordre du jour.

J'aimerais cependant vous proposer de profiter de ce créneau nous retrouver très brièvement à 13h30 en visio pour une CR restreinte exceptionnelle, avec un seul point à l'ordre du jour : la validation de la demande d'HDR de Mme Céline Sabiron (documents sur Partage). Alternativement, nous pouvons procéder par correspondance sur ce point.

Il s'agit de la dernière demande "ancien système", avec un calendrier contraint, et la soutenance est prévue le 6 mars prochain. Notre examen anticipé vise donc à éviter un décalage ou une réponse par trop tardive, puisque la prochaine CR aura lieu le 26 février. Apostolos, tu avais accepté de préparer une lecture du dossier : si tu as une version écrite de cette lecture, peut-être peux-tu nous la transmettre ici, et nous pourrions ensuite juger de la façon la plus économique de procéder, soit par correspondance s'il n'y a pas de problème, soit par zoom s'il faut en discuter quelques minutes.

Si nous optons pour un zoom :

Sujet: Mini CR restreinte
Heure: 12 févr. 2026 01:30 PM Paris
Participer à la réunion Zoom
<https://u-bordeaux-montaigne-fr.zoom.us/j/3510935053?omn=82701641321>
ID de réunion: 351 093 5053

Bien à vous toutes et tous,

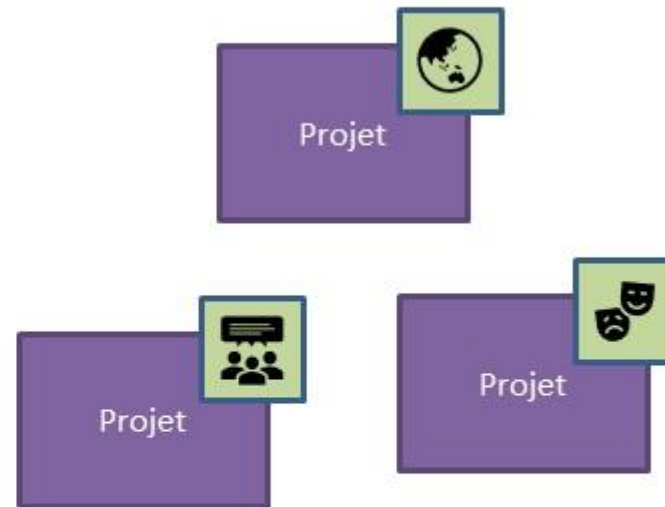
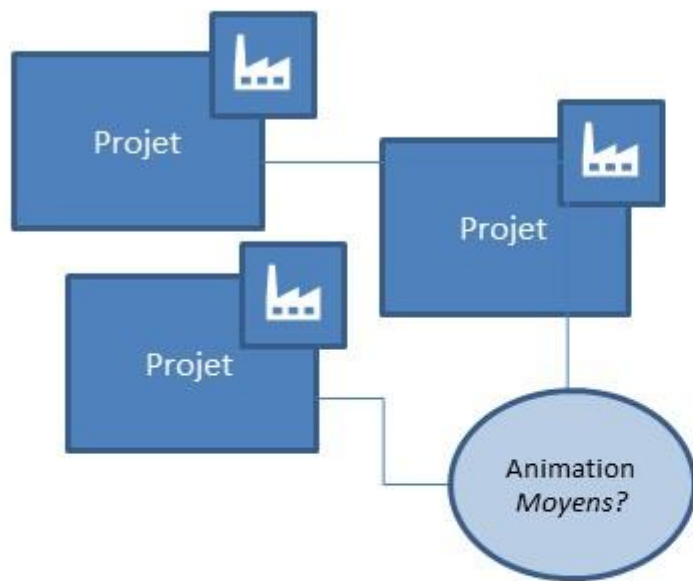
Nicolas

Nicolas Labarre
Vice-président en charge de la recherche
Tél. +33 (0)5 57 12 46 46



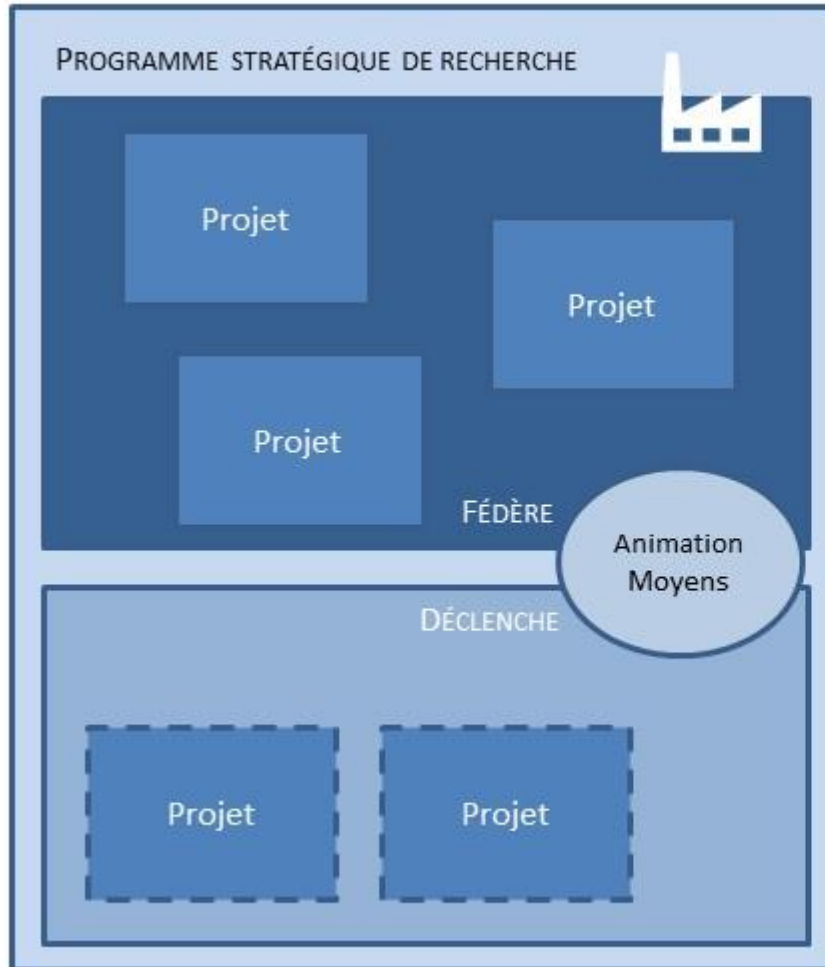
Discussion sur les programmes stratégiques de recherche

[pour information]

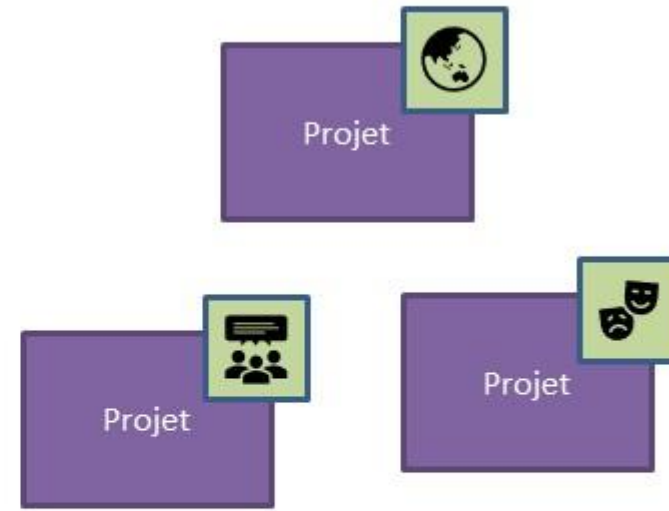


2025

- Identifier les convergences
- Construire les fédérations dans les dossiers
- Construire les fédérations dans les faits



X3 (?)

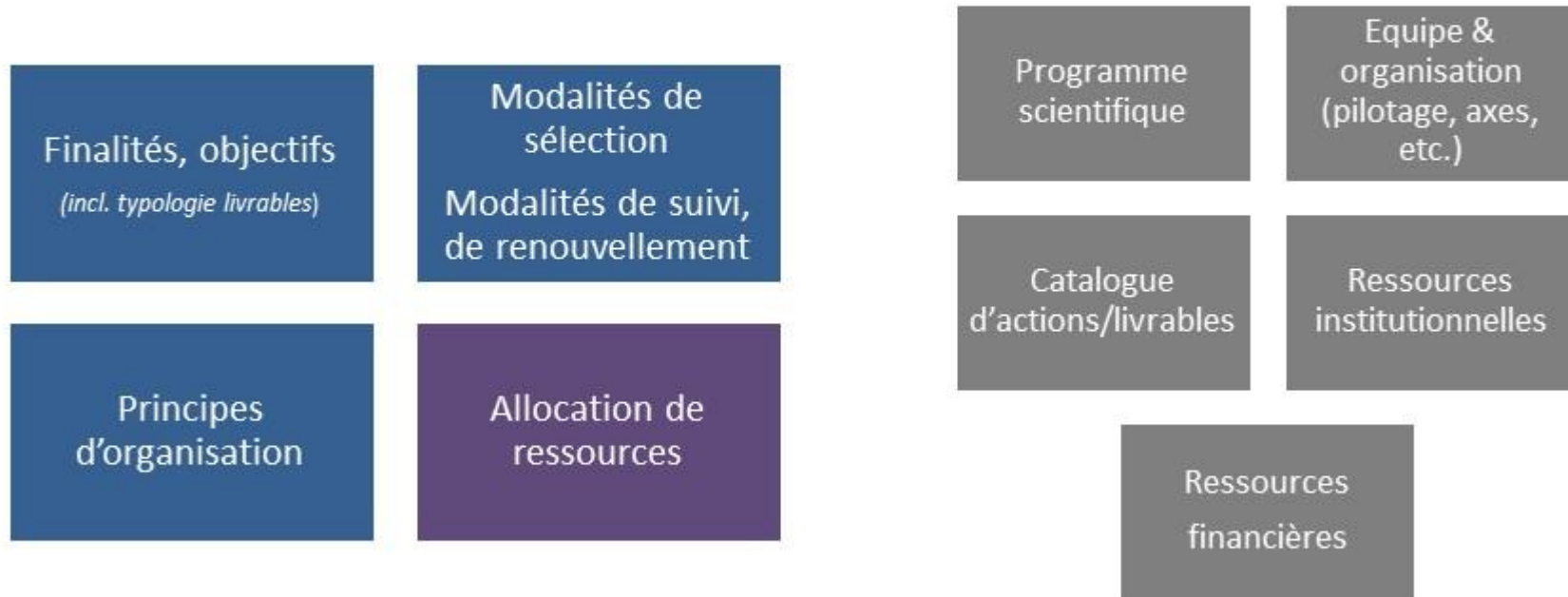


 2026

- Elargir la fédération : identifier les collaborations (intérieures et extérieures)
- Valider la structure d'ensemble
- Définir objectifs et moyens



Eléments pour PSR



Commission de la recherche

Programme



Finalités, objectifs

Fédérer & déclencher

- **Feuille de route stratégique du COMP :**
 - À horizon 2030, Bordeaux Montaigne souhaite consolider son écosystème de recherche et accroître sa visibilité scientifique. Il s'agira d'abord d'affirmer une identité collective. Pour cela, nous développerons des programmes interdisciplinaires (fédérations puis Programme stratégiques) identifiant et appuyant des priorités partagées sur les grands enjeux contemporains, appuyés sur les forces existantes et les spécificités des ALLSHS
- **GT Recherche du COMP :**
 - Signature : « Découvrir et questionner les mondes »
 - Pas de remise en question du principe, insistance aussi sur la diversité
- **Identité & masse critique**
 - Intégrer les actions de recherche existantes
 - Demande explicite du COMP
 - Alternative à la « spécialisation »
 - Recherche + formation
- **Efficacité**
 - Production de recherche
 - Financement
 - Grands projets



Typologie des livrables

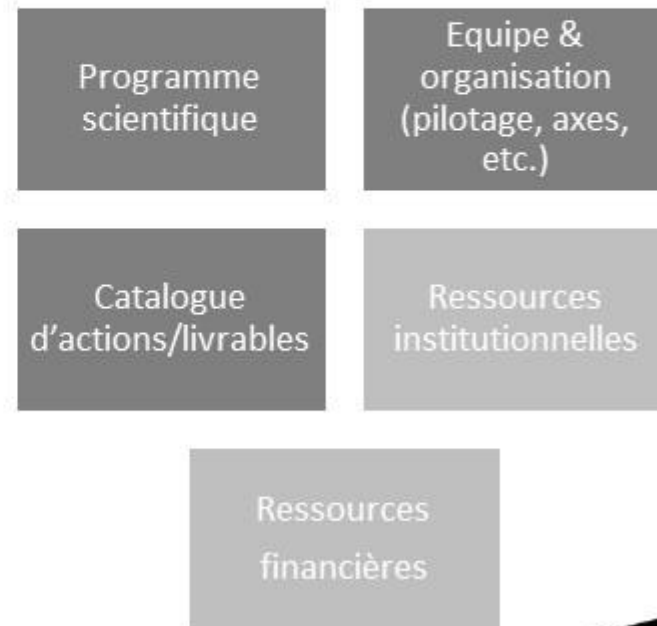
- Au moins un projet auprès d'un financeur extérieur par an (Région puis ANR/ERC)
 - Un événement public/SAPS par an
 - Un événement scientifique (séminaire, colloque par an)
 - Plan de transfert interne
 - En rotation entre les programmes, quinzaine événementielle annuelle
 - Doctorats
- Actions cofinancées
 - Fédérer, agréger
 - Inscrire le fonctionnement du PSR dans les réponses aux AAPs



Modalités de sélection

Modalités de suivi, de renouvellement

- Trois programmes au total
- Ambition scientifique (précision, faisabilité, originalité) [cf. fédérations]
- Connections à des actions de recherche en cours ou achevées (AMI SHS, axes MSH, projets ANR, etc.) [cf. fédérations]
- Articulation explicite formation-recherche
- Nombre de chercheurs et d'équipe impliqués [cf. fédérations]

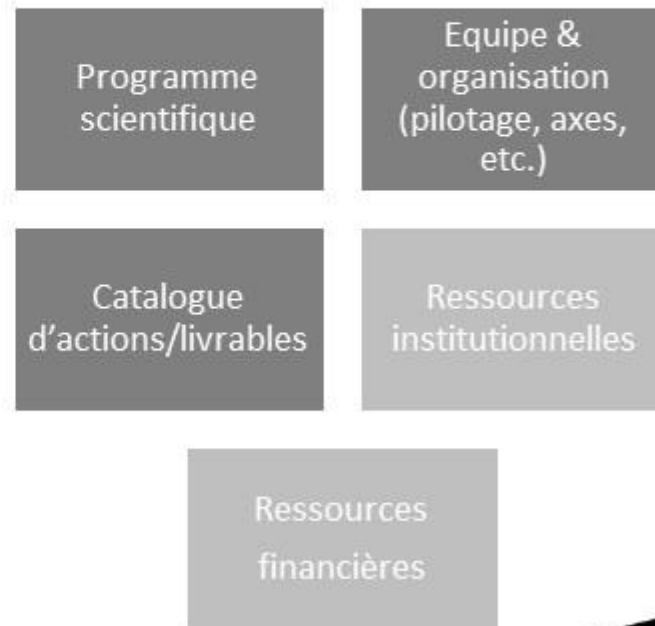


Modalités de sélection

Modalités de suivi, de renouvellement

Des programmes évalués

- 2 ans + 3 ans [mandat/COMP]



Modalités de sélection

Modalités de suivi, de renouvellement

Proposition de calendrier

- Ouverture de l'AMI fin mars
- Sélection CR du 18 juin
- Annonce Assises de la recherche, 23 juin

Programme
scientifique

Equipe &
organisation
(pilotage, axes,
etc.)

Catalogue
d'actions/livrables

Ressources
institutionnelles

Ressources
financières

Principes d'organisation

- Responsable(s) du projet
- Comité de pilotage identifié
 - Organe délibératif, valide notamment l'utilisation des ressources chaque année
- Groupe élargi



Allocation de ressources

Principes de financement

- Peuvent bénéficier des AAP internes
 - Ressources de fonctionnement acquis
 - Soutien communication, montage de projet
→ priorisation interne
 - Modulations ? Contrats doctoraux ?
 - Orientation des ressources captées à l'extérieur
- ≈ 50k€ annuel
 - 11-13k€ déjà identifiés
 - Mise à jour GIS
 - « Bonus comp » ?

→ CR du 19 mars



Moyens d'action

Diapo mars 2025



- Moyens financiers au sein de la PSE
- Soutien de l'établissement au sein des AAP internes aux projets issus de l'AMI SHS
- Recherche ciblée de financements auprès d'organismes comme la Fondation Bordeaux Université ou la Région Nouvelle-Aquitaine



- Accompagnement prioritaire par les équipes de la DR (SAPS et Projets)
- Lien avec le projet politique Relations internationales
- Valorisation par la communication dédiée recherche
- Création d'un environnement de recherche (accompagnement, locaux ?)
- Valorisation des publications réalisées auprès des PUB, Ausonius éditions et Un@
- Valorisation et recherche de partenariats auprès des autres établissements universitaires
- Moyens humains accordés aux collègues impliqués, notamment par le biais des décharges
- Inscription dans la politique de recrutement de l'établissement, particulièrement pour les enseignants-chercheurs et les doctorants
- Poste(s) de professeur invité





Procédure de renouvellement des Chaires et GIS

[soumis au vote]

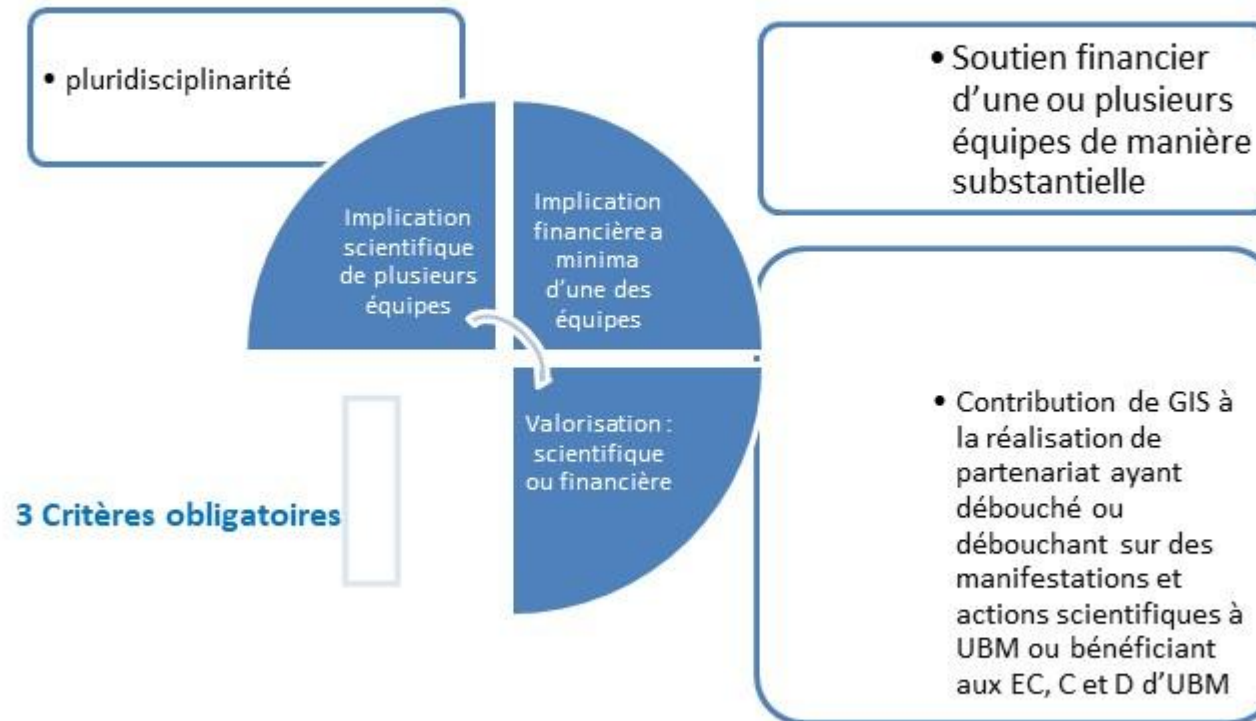


Critères d'évaluation pour soutenir les GIS

Suite CR du 10/01/19
Vote sur la sélection des GIS
soutenus par l'Établissement

17

Critères proposés pour évaluation de la demande de soutien PSE pour les GIS

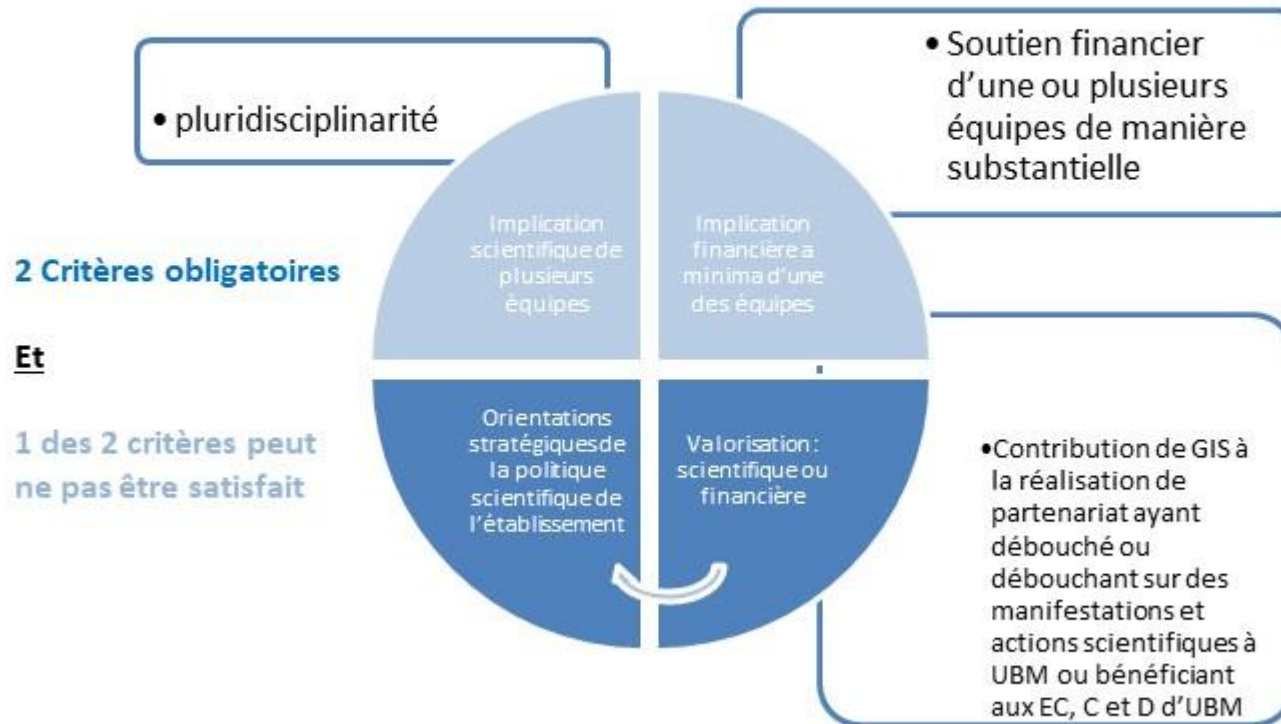


CR du 10/01/19

Vote sur la sélection des GIS soutenus par l'Établissement

18

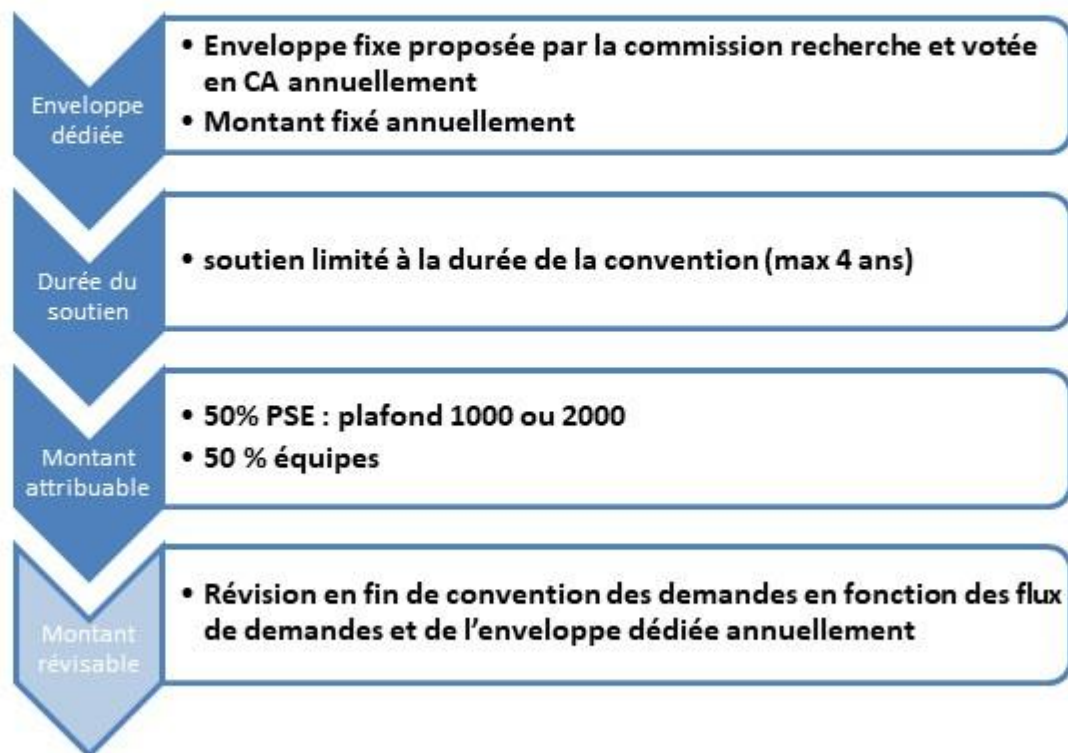
Critères proposés pour évaluation de la demande de soutien PSE pour les GIS



CR du 10/01/19

Vote sur la sélection des GIS soutenus par l'Etablissement

Conditions de financement par le soutien PSE proposées pour les GIS

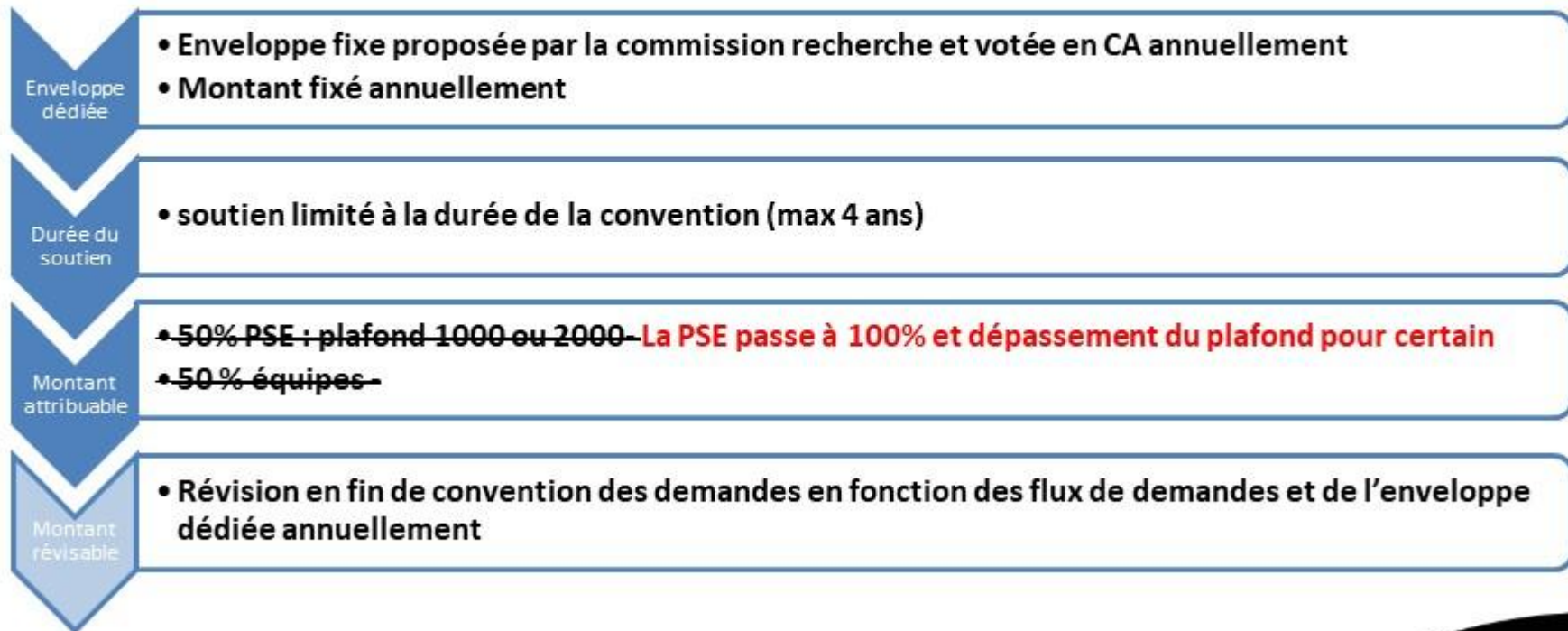


CR du 10/01/19

Vote sur la sélection des GIS soutenus par l'Etablissement

20

Observation en 2022





Critères d'évaluation pour soutenir les chaires

Les chaires

Chaires bénéficiant d'un soutien annuel récurrent de l'établissement : **chaires UNESCO (3 : 2001, 2014, 2022) et chaire Jean Haritschelhar (2016)**

Rappel : il y a eu une présentation devant la CR le 24 septembre 2020 des chaires en cours pour information

Proposition de circuit pour sélectionner les projets

- avant dépôt : présentation du projet par le porteur devant la CR et avant la demande d'engagement de l'université faite au Président
- pour renouvellement : présentation du bilan à la CR avant soumission pour demande de renouvellement auprès du Président de l'UBM (lettre de soutien) et auprès du financeur

Définition des montants de soutien portant actuellement sur aucun critère défini en particulier

CR du 6 octobre 2016 , extrait :

- « 2 chaires UNESCO ont désormais un montant forfaitaire de 3 000 € qui leur sera attribué en début d'année budgétaire »
- « Par convention, l'UBM apportera 1 500 € par an pour participation aux activités de la Chaire Haritschelhar et prêtera gratuitement ses locaux en contrepartie de la participation équivalente de l'Institut Extepare »

Proposition pour définir le soutien de l'établissement

- Réflexion à engager sur des critères pour le soutien de l'établissement ?
- Reconduction à l'identique tant que la chaire se poursuit ?



Formation VSS pour l'HDR

[soumis au vote]

Formation des HDR, éléments de cadrage

- Arrêté ministériel sur les HDR : 1988, dernière révision : 2020
 - RIEN sur l'obligation de suivre des formations, quelles qu'elles soient
- Recommandation HCERES, depuis ??? (début années 2020 ?) : formation à l'encadrement doctoral.
 - Aujourd'hui mise en place dans la plupart des Universités



Formation des HDR, situation à l'UBM

- Depuis fin années 2010 (?) : obligation de suivre une formation à l'intégrité scientifique (MOOC UB)
- Conseil de l'ED du 2 décembre 2025 : voté obligation pour les doctorants de suivre la formation à la prévention des Violences sexistes et sexuelles (MOOC du Ministère)
- Proposition du Conseil de l'ED du 2 décembre 2025 : rendre cette formation obligatoire aussi pour les candidats à la HDR => demande formulée auprès de la CR, qui a la compétence sur les HDR

NB : Conseil ED du 11 avril 2023 => mise en place d'une procédure d'autorisation à diriger sans HDR
Etude des dossiers au fil de l'eau par le Conseil de l'ED. A ce jour : 9 accordées.



Formation des HDR, situation à l'UBM

- Formation à l'encadrement doctoral, proposition de l'ED
 - Session de 1h30 : l'arrêté sur le parcours doctoral. Lecture / discussion. Proposée 3 fois / an + 1 présentation mise en ligne (E-campus) pour les candidats éloignés
 - Pour les candidat.es en poste à l'UBM : session de 1h, présentation de l'ED, son organisation et ses outils. Proposée 3 fois / an (pourrait être à la suite de la session sur l'arrêté sur le parcours doctoral)
 - Sessions de 1h30 sur différentes thématiques, en format « partage d'expérience » réunissant plusieurs dir. de thèse plus ou moins expérimentés + candidat.es HDR, sur différentes thématiques :
 - Inscrire en thèse, Suivre ses doctorants, Quand la thèse n'avance pas ;
 - Organiser la soutenance ; Relations avec le Comité de suivi ;
 - Préparer l'après thèse ; Décider d'arrêter une thèse, etc.



HDR, complément d'information

- Conseil ED du 11 avril 2023 => mise en place d'une procédure d'autorisation à diriger sans HDR
- ✓ Condition 1 : minimum 10 ans d'ancienneté de MCF titulaire **ou** MCF classe exceptionnelle
- ✓ Condition 2 : avoir co-dirigé au moins une thèse, portée jusqu'à la soutenance ou abandon
- ✓ Condition 3 : pas plus de 2 directions concomitantes, pas plus d'1 inscription / an
- ✓ Condition 4 : ne pas dépasser, au cours de la carrière, 3 directions sans HDR.

Obligation de suivre la formation à l'intégrité scientifique dans les 6 mois suivant l'autorisation octroyée

Etude des dossiers au fil de l'eau par le Conseil de l'ED. A ce jour : **9** accordées.





Point information

Formations de la DR, URFIST, PUI

Offre de formation

- La Direction de la recherche propose une offre de formations à destination des enseignants-chercheurs, chercheurs et des doctorants :

Vous souhaitez valoriser votre recherche auprès du grand public ? ([voir sur l'ENT](#))

- Concevoir une exposition sur kakemonos pour valoriser la recherche : étapes clés et bonnes pratiques

Vous souhaitez être accompagnés dans le signalement de vos publications dans HAL ?

- Rendre visible ses publications sur HAL (formation proposée par le SCD)
- Utilisation avancée de HAL (CV HAL, IdHAL, extractions de liste)

Plus d'informations à propos de ces formations sur Jazz ou en contactant Allan Tissot et Julien Baudry via hal.contact@u-bordeaux-montaigne.fr

Vous souhaitez vous initier à la science ouverte et améliorer la visibilité en ligne de votre recherche ? Vous vous interrogez sur la gestion de vos données de recherche ? ([voir sur l'ENT](#))

- Découvrir la Science ouverte
- Gérer ses données pour un projet de recherche
- S'initier au RGPD (protection des données personnelles)
- Connaître les options pour publier ses données de recherche
- Comprendre comment les identifiants rendent visible la recherche scientifique sur les plateformes
- Mettre en ligne ses articles scientifique, s'initier au langage du web



Offre de formation

- **Vous souhaitez aller de la recherche à l'innovation ?**

Dans le cadre du partenariat de l'Université Bordeaux Montaigne avec les 12 partenaires du Pôle Universitaire de l'Innovation, les formations suivantes sont ouvertes à toute la communauté dont celle de l'université :

- [Ingénierie contractuelle - contrats de transfert : 11/02/26](#)
 - [Comprendre et utiliser les licences open source : 17+18/03/26](#)
 - [Fondamentaux de l'innovation issue de la recherche publique : 24/03/26](#)
 - [Maturation d'un projet : 31/03+1/04/26](#)
- Méthodes et outils :
 - [Fresque des données ouvertes : 09/03/2026](#)
 - [Animer un atelier de créativité : en e-learning](#)
 - [Comment faire vivre un réseau : 06/03/2026](#)
 - Communiquer et valoriser vos idées / Communicate your ideas through storytelling : en e-learning [français](#) / [english](#)
 - [Développer votre réseau professionnel : en e-learning](#)
 - Exercez votre esprit critique / Develop your critical thinking : en e-learning [français](#) / [english](#)



Offre de formation

Vous souhaitez suivre La semaine Numérique des URFIST 2026 ?

- Ils vous proposent par exemple :
 - Présentation de l’outil Bibliosphère, alternative accessible à Zotero : 23/03/2026 de 10h-11h30
 - Lutter contre la « pollution » des publications scientifiques : présentation de l’outil PPS (Problematic paper screener) : 23/03/2026 de 14h-15h30
 - Rencontre “Sciences sociales et société : entre médiation, valorisation et innovation” : 24/03/2026 de 10h-12h
- ... Soyez curieux et découvrez toute [l’offre sur le site](#)

